la cgt 49e congrès Nantes - 7/11 décembre 2009

www.cgt.fr

Retraites : pas touche aux droits des femmes !

Bas salaires, pénibilité et précarité, sont trop souvent leur sort !

Le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 26 % à celui des hommes. 80 % des salariés payés au Smic sont des femmes. Du début de carrière à la retraite, ces inégalités pèsent sur les femmes et ont des conséquences très lourdes sur le montant de leur retraite. Quand elles ont eu des enfants, elles totalisent un nombre de trimestres validés et un salaire annuel moyen très inférieur aux hommes. La pension de retraite, qui est calculée à partir de ces deux éléments, est donc en moyenne inférieure de 30 à 40 % à celle des hommes. C'est là la vraie raison de l'existence des majorations de durées d'assurance accordées aux mères de famille, c'est ainsi que le Conseil constitutionnel la justifiait en 2003.

Nous, soussignés, exigeons :

- le maintien du droit actuel des trimestres validés dans son intégralité pour le privé comme pour le public, en les liant à l'accouchement et à la maternité afin de répondre au problème juridique posé par la Cour de cassation ;

- la nouvelle formulation juridique doit permettre aux femmes ayant adopté ou pris en charge un enfant le bénéfice des MDA ;

- la situation des hommes ayant élevé seuls leurs enfants, s'ils se trouvent statistiquement dans une situation comparable aux mères de famille (carrières plus courtes et salaires plus bas), doit être étudiée pour leur permettre de bénéficier des MDA .

NOM - Prénom	Qualité	Ville	Signature

Montreuil, 15 septembre 2009 - Ne pas jeter sur la voie publique